



HAL
open science

**Les citations poétiques dans l'étude de la $\lambda \xi \iota \varsigma$
(Rhétorique, III 1-12). Quelques remarques sur les
frontières entre rhétorique et poétique d'après Aristote.
Revue de Philologie 91 (2017), 149-171**

Frédérique Woerther

► **To cite this version:**

Frédérique Woerther. Les citations poétiques dans l'étude de la $\lambda \xi \iota \varsigma$ (Rhétorique, III 1-12). Quelques remarques sur les frontières entre rhétorique et poétique d'après Aristote. Revue de Philologie 91 (2017), 149-171. Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes, 2019, 91, pp.149-171. 10.3917/phil.912.0149. hal-02343811

HAL Id: hal-02343811

<https://hal.science/hal-02343811>

Submitted on 23 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les citations poétiques dans l'étude de la λέξις (*Rhétorique*, III 1-12).
Quelques remarques sur les frontières entre rhétorique et poétique d'après Aristote.

Abstract

In *Rhetoric* III 1-12, Aristotle provides many examples drawn from the works of poets and does not limit himself to quotations of orators, as we might have expected. Furthermore, he often refers to passages in the *Poetics* where the same topics are dealt with. Yet he writes: "the style of prose is not the same as that of poetry" (*Rhet.* III 1, 1404a 29-30). The purpose of this contribution is to provide the reasons that led Aristotle to quote poetic examples in a treatise devoted to writing in prose, and to differentiate between rhetoric and poetics as *technai*. A list of exemplary references used by Aristotle in *Rhetoric* III 1-12, most of which come from poets, is the basis for considering several questions: Do the references to the *Poetics* merely constitute a foil for the discussion in the *Rhetoric*? Are these references, on the contrary, informative about the relation between rhetoric and poetry as Aristotle conceives it? Should these references be explained by the particular status of book III of the *Rhetoric*, which in fact did not originally belong to Aristotle's redaction of the treatise but was added later to follow on books I and II?

Résumé

Dans les chapitres 1-12 du Livre III de la *Rhétorique*, Aristote fournit plusieurs exemples tirés de l'œuvre de poètes et ne se cantonne pas à la citation d'orateurs, comme on aurait pu s'y attendre. En outre, il renvoie souvent à des passages de la *Poétique*, dans lesquels il aborde les mêmes sujets. Et pourtant, il affirme que : « Le style de la prose et celui de la poésie sont deux choses différentes » (*Rhét.* III 1, 1404a 29-30). Cette contribution se propose de rechercher les raisons qui ont conduit Aristote à citer des exemples poétiques dans un traité dédié à l'écriture des discours en prose et, partant, de distinguer la rhétorique et la poétique envisagées comme *technai*. Après avoir établi la liste des références utilisées par Aristote dans la *Rhétorique*, III 1-12 – références où l'on notera une prépondérance de poètes –, il s'agira d'évaluer plusieurs hypothèses : les références à la *Poétique* servent-elles simplement de repoussoir dans l'exposé de la *Rhétorique*? Nous révèlent-elles au contraire quelque chose de la façon dont Aristote conçoit les rapports entre prose et poésie? Doivent-elles enfin s'expliquer par le statut particulier du Livre III de la *Rhétorique*, qui en effet ne faisait pas partie de la rédaction originelle du traité par Aristote, mais a été ajouté par la suite aux Livres I et II?

Keywords : Aristotle, *Rhetoric*, *Poetics*, style.

Quelle que soit la façon dont on veuille bien reconstruire la genèse de la *Rhétorique* d'Aristote, la structure tripartite du traité tel qu'il est conservé aujourd'hui, suivant les trois tâches de l'orateur – invention, style, et composition – ne soulève aucune difficulté. L'invention (εὑρεσις), ou recherche des arguments, est longuement exposée dans les deux premiers livres, tandis que les chapitres sur le style (λέξις) et sur la composition du discours (τάξις) constituent, avec de courtes remarques sur l'action oratoire (ὑπόκρισις), le contenu du Livre III.

Contrairement aux Livres I et II et à la seconde partie du Livre III, les chapitres 1-12 du Livre III, consacrés à la question du style (λέξις), se distinguent par une très nette proportion de citations littéraires, tirées d'œuvres conservées et identifiées, ou d'œuvres inconnues, et de citations peut-être forgées par Aristote lui-même. Parmi ces citations, on observe un grand nombre d'extraits « poétiques », c'est-à-dire de passages composés en vers, empruntant les rythmes propres aux productions tragiques, lyriques, dithyrambiques, etc., et attribués à des auteurs que le grec désigne par le terme de ποιητής (poète). Ces extraits « poétiques » viennent illustrer des éléments de doctrine qui concernent pourtant l'expression à utiliser dans les discours oratoires, composés en prose, lesquels constituent en effet l'objet propre de la *Rhétorique*.

Après avoir recensé et recontextualisé les différentes citations « poétiques » présentes dans les douze premiers chapitres du Livre III, il s'agira de chercher à comprendre leur présence dans un traité consacré à la composition de discours rhétoriques. Pourquoi la poésie vient-elle

illustrer des préceptes qui ne regardent que la production de discours en prose ? Qu'est-ce que ce recours à la poésie signifie sur la façon dont il convient d'envisager, chez Aristote, les frontières entre prose et poésie, entre l'art rhétorique et l'art poétique ?

Les rapports entre la rhétorique et la poétique, entre la *Rhétorique* et la *Poétique*, et, plus précisément encore, entre le style rhétorique (en prose) et le style poétique (en vers) n'ayant pas fait l'objet de travaux spécifiques dans la perspective aristotélicienne¹, l'ensemble des remarques qui vont suivre s'appuieront exclusivement sur les textes de la *Rhétorique* et de la *Poétique*.

I. Les citations poétiques dans la *Rhétorique*, III 1-12

Sur l'ensemble des douze premiers chapitres du Livre III, on dénombre 124 citations d'auteurs et/ou de passages littéraires (cf. tableau en annexe)². Sur ces 124 citations, 47 – c'est-à-dire plus du tiers (37,9%) – peuvent être identifiées comme « poétiques », parce qu'attribuées à un poète, parce que mentionnant le nom d'un poète, ou parce que citant un passage extrait d'une œuvre en vers.

Les critères employés

Le dénombrement de ce qu'on a appelé les « citations » appelle quelques commentaires préliminaires.

1° On a défini comme étant une « citation » une « unité » de texte(s) mentionné(s) ou cité(s) *verbatim*, attribuée(s) ou non à son auteur, ou la mention seule du nom d'un poète. Certaines citations peuvent être constituées de plusieurs passages tirés d'un même auteur (par exemple, la citation en *Rhét.* III 11, 1411b 34-1412a 2 rassemble cinq vers tirés de différents passages de l'*Illiade* et de l'*Odyssée*, mais qui sont fournis les uns à la suite des autres, au sein d'une même unité citationnelle).

2° On a défini comme « poétiques » des œuvres ou des extraits d'œuvres attribués à des auteurs qu'Aristote décrit comme « poètes », ou à des œuvres ou des extraits d'œuvres qui ont été composées en mètres. L'opposition structurante, mise en œuvre dans la *Rhétorique*, entre prose et poésie, est en effet exprimée à travers les termes de *λόγος* vs *ποίησις* (*Rhét.* III 1, 1404a 28), et reprise par les expressions *ἐπὶ τῶν μέτρων* vs *ἐν τοῖς ψιλοῖς λόγοις* (*Rhét.* III 2, 1404b 12-14). Loin d'imposer une grille anachronique sur la *Rhétorique* d'Aristote en dérivant directement de catégories dont la résonance serait plus moderne qu'antique, la distinction entre prose et poésie est donc pertinente, et servira de point de départ à une réflexion sur les rapports entre poétique et rhétorique – même si elle peut, dans certains cas, paraître arbitraire, lorsque l'absence de citation d'un extrait explicite attribué à un auteur qui s'est exprimé en vers et en prose ne permet pas de le ranger de façon exclusive sous l'une ou l'autre catégorie (comme c'est le cas de Licymnios), ou que certains exemples mentionnés par Aristote, non attribués à un auteur précis, se retrouvent à la fois dans des œuvres de prose et de poésie, comme l'adjectif *οὐρανόμηκες* (*Rhét.* III 7, 1408b 13), employé à la fois chez

¹ Si l'on excepte le livre de J. Gardes Tamine, *Poétique et rhétorique. La littérature et sa Belle Parole*, Paris 2015. Mais la perspective ici envisagée se fonde exclusivement sur une analyse des textes littéraires, non sur la production des traités théoriques – la *Rhétorique* et la *Poétique* d'Aristote gouvernant seulement « par leur esprit », selon les mots de l'auteure elle-même, « une grande partie de [ses] réflexions » (p. 7). Ainsi, la première partie du livre s'ouvre sur la déclaration suivante : « Il ne s'agit pas dans cette partie de proposer l'histoire de la poétique et de ses relations avec la rhétorique ainsi qu'avec les belles lettres, réduites à la littérature à partir du XIX^e siècle. Ce livre n'est pas un livre d'histoire, et le recours qui sera fait à cette discipline ne le sera que pour éclairer tel ou tel point, telle ou telle difficulté, bref, il ne servira que d'aide à la réflexion » (p. 13).

² L'édition de la *Rhétorique* utilisée ici est celle de R. Kassel (éd.), *Aristotelis Rhetorica*, Berlin 1976.

Homère (*Odyssée* V, 239), chez Eschyle (*Agamemnon*, 92), et chez Isocrate (*Sur l'Échange*, 134).

Le tableau des citations rassemble donc, outre les références des paginations Bekker, deux informations :

1° l'ensemble des noms propres qui sont cités dans *Rhétorique*, III 1-12, et le nom des auteurs qui ne sont pas mentionnés expressément par Aristote, mais que les passages cités dans la *Rhétorique* permettent d'identifier. Dans ce cas, les noms figurent entre crochets. Lorsqu'Aristote cite des passages sans le nom de leurs auteurs et que ces derniers ne peuvent être identifiés, les auteurs sont considérés comme « Anonymes », et les références des citations, si elles existent dans des éditions de fragments sont fournies dans le tableau. En revanche, on a laissé de côté toutes les mentions, trop générales, du type « le(s) poète(s) » (III 1, 1404a 21 ; III 2, 1404b 39), « le sophiste » (III 2, 1404b 38), « un tel » (ὁ μέν..., cf. III 2, 1405a 23), « les pirates » (III 2, 1405a 25), « les gens » (III 3, 1406a 35), « les auteurs de dithyrambes » (III 3, 1406b 2), « les poètes épiques » (III 3, 1406b 3), « les poètes iambiques » (III 3, 1406b 4), « les poètes comiques » (III 3, 1406b 7),... etc.

2° les références des passages qui peuvent être assimilés à des citations d'œuvres composées par des auteurs dont le nom est, ou non, mentionné par Aristote. Ces « citations » ne sont pas forcément fidèles (et d'ailleurs il serait impossible de vérifier leur fidélité dans le cas de bien des auteurs, pour lesquels on ne dépend précisément que des fragments cités ici par Aristote) : elles peuvent être approximatives, voire confiner à la paraphrase – pour preuve, il est souvent malaisé de décider, dans la majorité des extraits dont les auteurs ne sont pas connus par ailleurs, s'il conviendrait d'employer des guillemets pour introduire chacun des passages.

I.1. La nature des citations

Sur les 47 citations poétiques dénombrées, près du tiers (13 citations, à savoir 27,7%) sont des extraits d'Homère, et 12,8% (6 citations) sont tirées d'Euripide. Anaxandride est cité trois fois (6,4%), Licymnios deux fois (4,3%). Les autres poètes cités ne le sont qu'une seule fois : Denys le Bronzier, Simonide, Aristophane, Empédocle, Héraclité, Antimaque, Cléophon, Démocrite de Chios, Épicharme, Stésichore, Théognis le Tragique,...auxquels il convient encore d'ajouter l'oracle de Delphes. Douze citations restent anonymes, parmi lesquelles l'une, mentionnant la fameuse métaphore apparaissant également dans la *Poétique* et quelquefois attribuée à la poétesse Cléobuline (« J'ai vu un homme sur un homme coller du feu avec du bronze », *Poét.* 22, 1458a 29-30) ; une autre, tirée d'un poète tragique ; trois, de poètes comiques ; et trois, extraites de fragments lyriques.

Ces citations interviennent selon quatre types de régime citationnel.

1° Parmi les citations poétiques, les unes mentionnent en effet à la fois le nom de l'auteur et un extrait de sa composition, comme dans cet exemple de mauvaise métaphore emprunté au poète Denys le Bronzier :

Rhét. III 2, 1405a 31-34 : Ἔστι δὲ καὶ ἐν ταῖς συλλαβαῖς ἀμαρτία, ἐὰν μὴ ἡδεῖας ἢ σημεῖα φωνῆς, οἷον Διονύσιος προσαγορεύει ὁ χαλκοῦς ἐν τοῖς ἐλεγείοις κραυγὴν Καλλιόπης τὴν ποίησιν, ὅτι ἄμφω φωναί· φωνὴ δὲ ἢ μεταφορὰ ταῖς ἀσήμοις φωναῖς.

La faute peut aussi résider dans les syllabes, quand les signes n'ont pas une sonorité agréable. Denys le Bronzier, par exemple, dans ses *Élégies*, appelle la poésie « cri (*kraugè*) de Calliope », parce que tous deux sont des sons, mais la métaphore pêche parce que *kraugè* est malsonnant (tr. Chiron).

2° D'autres ne citent que le nom du poète, comme dans ce passage où Aristote évoque les poètes Chérémon et Licymnios, dans un passage consacré à la différence entre les discours écrits et les discours parlés :

Rhét. III 12, 1413b 12-13 : Βαστάζονται δὲ οἱ ἀναγνωστικοί, οἷον Χαιρήμων (ἀκριβῆς γὰρ ὥσπερ λογογράφος), καὶ Λικύμνιος τῶν διθυραμβοποιῶν.

Et (*sc.* les poètes) qui se prêtent à la lecture sont dans toutes les mains, tels Chérémon (car il est aussi exact qu'un logographe) et, parmi les poètes dithyrambiques, Licymnios (tr. Chiron).

3° D'autres citations encore se bornent à fournir un extrait, sans citer le nom de leur auteur, soit parce que l'extrait lui-même est anonyme (comme c'est le cas avec une citation de l'Oracle de Delphes, en III 5, 1407a 38), soit parce que l'auteur est aisément identifiable, car connu de tous, comme dans ce passage d'Homère, qui conclut un premier développement sur la formation des métaphores :

Rhét. III 2, 1405b 16-19 : Τὰς δὲ μεταφορὰς ἐντεῦθεν οἰστέον, ἀπὸ καλῶν ἢ τῆ φωνῆ ἢ τῆ δυνάμει ἢ τῆ ὄψει ἢ ἄλλῃ τινὶ αἰσθήσει· διαφέρει δ' εἰπεῖν, οἷον ῥοδοδάκτυλος ἠὼς μᾶλλον ἢ φοινικοδάκτυλος, ἢ ἔτι φαυλότερον ἐρυθροδάκτυλος.

Voici en somme à partir de quoi il faut opérer les métaphores : à partir de ce qui est beau ou bien par le son, ou bien par le sens, ou bien à la vue ou bien à tout autre de nos sens. Il n'est pas indifférent de parler, par exemple, d'Aurore « aux doigts de rose » plutôt qu'« aux doigts de pourpre » ou – pire encore – « aux doigts rouges » (tr. Chiron).

4° Enfin, certaines citations restent anonymes et ne peuvent être rapportées – du moins par le lecteur d'aujourd'hui – à aucun poète connu. Il est évidemment souvent délicat de décider avec certitude s'il s'agit là de véritables fragments poétiques attribuables à un poète, ou d'exemples forgés par les soins d'Aristote lui-même (comme c'est par exemple le cas des passages cités en III 8, 1408b 25, ou en III 12, 1413b 29-30). En tout état de cause, la plupart des citations anonymes qui ont été rassemblées dans des recueils de fragments semblent avoir été jugées authentiques, comme cet exemple où, en substituant le pluriel au singulier, le poète a conféré plus d'ampleur (ὄγκος) à son style :

Rhét. III 6, 1407b 32-34 : Καὶ τὸ ἐν πολλὰ ποιεῖν, ὅπερ οἱ ποιηταὶ ποιοῦσιν· ἐνὸς ὄντος λιμένος ὄμως λέγουσι· « Λιμένας εἰς Ἀχαϊκούς »

Changer le singulier en pluriel, comme le font les poètes. Bien qu'il n'y ait qu'un seul port, ils disent : ...*aux ports achéens* (tr. Chiron).

I.2. La fonction des citations

En outre, et comme l'indique le tableau ci-dessous, la distribution des citations poétiques n'est pas homogène à travers les douze premiers chapitres du Livre III de la *Rhétorique*.

Chapitres	Nombre total de citations	Citations (prose)	Citations (poésie)	Proportion de citations poétiques
III 1	4	4	0	0%
III 2	11	3	9	81,8%
III 3	10	9	1	10%
III 4	10	9	1	10%
III 5	4	1	3	75%
III 6	3	0	3	100%
III 7	6 ³	5 (4)	2 (1)	50%
III 8	5	1	4	80%
III 9	14	9	5	35,7%
III 10	28	25	2	7,1%
III 11	22	9	12	54,5%
III 12	7	2	5	71,4%

³ Les exemples rassemblés dans l'occurrence en III 7, 1408b 13 relèvent à la fois de la prose et de la poésie, car les termes mentionnés sont employés dans les deux genres.

III 1-12	124	77 (76)	47 (46)	37,7%
----------	-----	---------	---------	-------

La majorité des citations poétiques se situent en effet dans un développement qui constitue le cœur de la doctrine aristotélicienne des vertus du style, dans *Rhétorique*, III 2, où près de 82% des citations sont empruntées à la poésie, ainsi que dans le chapitre III 5, consacré à la correction de la langue (τὸ ἐλληγνίζειν) – dont les principes généraux sont l’emploi des conjonctions, celui des mots propres, le rejet des termes ambigus, l’usage correct du genre des noms et le respect de la ponctuation –, et qui recourt à 75% d’illustrations poétiques ; par ailleurs, il convient de noter que, dans ce même chapitre, Aristote fait explicitement référence, à quatre reprises, à la *Poétique*⁴. Comme on peut s’y attendre, l’étude consacrée à l’ampleur du style (ὄγκος τῆς λέξεως) en *Rhét.* III 6 est en totalité (100%) illustrée par des citations poétiques. L’étude du rythme (*Rhétorique*, III 8) est illustrée par 80% de citations poétiques, tandis que, dans les deux derniers chapitres, consacrés au πρὸ ὀμμάτων ποιεῖν (« mise sous les yeux ») et à la distinction des styles écrit et parlé en fonction des genres rhétoriques, Aristote recourt à une majorité d’exemples tirés de la poésie (54,5% et 71,4%, respectivement).

C’est en effet l’une des fonctions que l’on peut reconnaître aux citations poétiques, qui sont précisément convoquées à titre de contre-exemples. Ainsi, dans ce passage, où Aristote conseille d’éviter toute expression ambiguë. L’ambiguïté, qui est ici présentée comme une caractéristique propre de la poésie (cf. οἱ γὰρ τοιοῦτοι ἐν ποιήσει λέγουσι ταῦτα), doit être proscrite dans la rédaction d’un discours en prose, lequel doit en effet viser avant tout la clarté :

Rhét. III 5, 1407a 32-35 : Τρίτον μὴ ἀμφιβόλοις· ταῦτα δ’ ἂν μὴ τὰ νατὰ προαιρηῖται, ὅπερ ποιοῦσιν ὅταν μὴθὲν μὲν ἔχουσι λέγειν, προσποιῶνται δε τι λέγειν· οἱ γὰρ τοιοῦτοι ἐν ποιήσει λέγουσι ταῦτα, οἷον Ἐμπεδοκλῆς.

Une troisième [sc. condition] est de proscrire les ambiguïtés, sauf, bien sûr, si l’on vise à l’effet inverse. C’est ce que font ceux qui n’ont rien à dire et qui feignent de dire quelque chose. Les gens de cette espèce recourent à la poésie pour s’exprimer, comme Empédocle (tr. Chiron).

Toutefois, là n’est pas la seule valeur des citations poétiques dans les chapitres 1-12. Une observation précise du texte permet de déceler au moins deux autres fonctions.

Tout d’abord, ces citations poétiques permettent simplement d’illustrer, de manière toute pédagogique, un concept stylistique, sans pour autant fournir de façon explicite un exemple qu’il s’agirait de suivre dans la rédaction des discours en prose. C’est par exemple le cas de la comparaison, ainsi définie et illustrée par un exemple homérique au début du chapitre 4 :

Rhét. III 4, 1406b 20-23 : Ἦστί δὲ καὶ ἡ εἰκὼν μεταφορά· διαφέρει γὰρ μικρόν· ὅταν μὲν γὰρ εἴπη τὸν Ἀχιλλεῖα « ὡς δὲ λέων ἐπόρουσεν », εἰκὼν ἐστίν, ὅταν δὲ « λέων ἐπόρουσε », μεταφορά· διὰ τὸ γὰρ ἄμφω ἀνδρείους εἶναι, προσηγόρευσε μετενέγκας λέοντα τὸν Ἀχιλλεῖα.

La comparaison elle aussi est une métaphore : de fait la différence est mince. En effet quand on dit qu’Achille « bondit comme un lion », c’est une comparaison, mais quand on dit : « Lion, il bondit », c’est une métaphore. C’est parce que l’un et l’autre sont courageux qu’il a transféré le nom de « lion » sur Achille (tr. Chiron).

Ensuite, les citations poétiques permettent également d’illustrer les préceptes qu’Aristote présente au futur orateur pour la rédaction de discours. Ainsi, dans les développements consacrés à la notion d’ampleur, il cite un procédé employé par le poète Antimaque, et qu’il recommande également pour le travail de l’expression dans les discours rhétoriques :

Rhét. III 6, 1408a 1-3 : Καὶ τὸ Ἀντιμάχου χρῆσιμον, ἐξ ὧν μὴ ἔχει λέγειν, ὃ ἐκεῖνος ποιεῖ ἐπὶ τοῦ Τευμησσοῦ : « Ἦστί τις ἠνεμόεις ὀλίγος λόφος ».

Est utile aussi le procédé d’Antimaque, qui consiste à parler du sujet à partir de ce qu’il n’a pas. Lui-même s’en sert à propos du Teumessos : *Il est une modeste colline battue des vents...*⁵ (tr. Chiron).

⁴ *Rhét.* III 2, 1404b 1; 1404b 7; 1404b 28, et 1405a 5.

⁵ Comme l’indique P. Chiron, à la suite d’A. Wartelle, le passage cité (Fr. 2 Wyss) n’illustre pas le procédé en question mais n’est qu’un *incipit* destiné à rafraîchir la mémoire du lecteur.

En définitive, loin de servir uniquement de repoussoirs, les citations poétiques permettent à Aristote d'illustrer, dans un esprit pédagogique, la définition d'un concept stylistique (la « métaphore », les « mots empruntés », la « froideur du style », auquel concourt l'emploi d'« épithètes » ; dans le domaine du rythme, l'illustration du « péon », etc.), et même de fournir des exemples dans des développements où sont présentés au futur orateur les préceptes stylistiques qu'il convient d'adopter dans la rédaction d'un discours (en prose). Autrement dit, il existerait à la fois 1° des éléments stylistiques relevant de la doctrine de la *Rhétorique*, mais pour lesquels la poésie serait davantage capable de fournir des illustrations, et 2° une distinction très nette entre des éléments stylistiques poétiques et des éléments stylistiques propres à la prose.

Comment dès lors concevoir les rapports entre expression poétique et expression en prose ? Cette dernière constituerait-elle une sous-catégorie de l'expression poétique, laquelle serait assimilée à un réservoir de toutes les expressions possibles dans lequel la prose viendrait puiser une partie de ses outils ? Expression poétique et expression en prose doivent-elles être conçues comme deux types d'expression exclusives l'une de l'autre ? Doivent-elles être au contraire envisagées comme les éléments d'un *continuum*, où seule une différence de degrés viendrait les distinguer, la poésie étant *plus* marquée que la prose ? Mais comment, dès lors, fixer la frontière entre prose et poésie ?

II. Prose vs poésie, *Rhétorique* vs *Poétique* ?

L'opposition structurante distinguant, dans la *Rhétorique*, la prose et la poésie à partir du critère métrique :

Rhét. III 2, 1404b 12-14 : Ἐπὶ μὲν οὖν τῶν μέτρων πολλά τε ποιῶν τοῦτο, καὶ ἀρμόττει ἐκεῖ· πλεόν γὰρ ἐξέστηκεν περὶ ἃ καὶ περὶ οὗς λόγος· ἐν δὲ τοῖς ψιλοῖς λόγοις πολλῶν ἐλάττωσιν.

En vers, donc, toutes sortes de noms produisent de l'étrangeté, et ils sont là à leur place, car les choses et les personnes dont il est question offrent un éventail plus large ; en prose, au contraire on a beaucoup moins de latitude (tr. Chiron).

semble entraîner une première distinction entre l'expression rhétorique (de la prose) et l'expression poétique :

Rhét. III 1, 1404a 28 : ἑτέρα λόγου καὶ ποιήσεως λέξις ἐστίν

le style de la prose et celui de la poésie sont deux choses différentes (tr. Chiron),

puis une seconde distinction entre les traités de la *Rhétorique* et celui de la *Poétique* :

Rhét. III 1, 1404a 37-39 : ὥστε φανερόν ὅτι οὐχ ἅπαντα ὅσα περὶ λέξεως ἔστιν εἰπεῖν ἀκριβολογητέον ἡμῖν, ἀλλ' ὅσα περὶ τοιαύτης οἴας λέγομεν. Περὶ δ' ἐκείνης ἐν τοῖς περὶ Ποητικῆς

Il est clair, par conséquent, que nous n'avons pas à traiter en détail de tout ce qu'on peut dire à propos du style, mais seulement de ce qui concerne le style dont nous parlons. L'autre style a été traité dans la *Poétique* (tr. Chiron).

L'ensemble de ces oppositions structurantes peuvent être reprises dans le schéma suivant :

Poésie	vs	Prose
mètre	vs	absence de mètre
<i>Poétique</i>	vs	<i>Rhétorique</i>
λέξις ποητική	vs	λέξις ρητορική

Or, il apparaît très vite que ces oppositions ne sont pas aussi solides ni contraignantes qu'il y paraît.

1° Tout d'abord, en effet, certains auteurs en prose – comme Gorgias – ont un syle qu'Aristote qualifie de poétique. Dans la courte esquisse d'une histoire du style qui ouvre le Livre III, il indique en effet que :

III 1, 1404a 25 : ποιητικὴ πρώτη ἐγένετο λέξις, οἷον ἡ Γοργίου
...le style fut d'abord poétique, tel celui de Gorgias (tr. Chiron).

Et dans les chapitres suivants, il reprochera en effet au sophiste des traits stylistiques caractéristiques de la poésie, comme l'emploi de mots doubles (III 3, 1405b 38-39), celui de métaphores obscures, « car c'est un mode d'expression trop poétique » (III 3, 1406b 9-11 ; 1406b 17). Il mentionne encore Gorgias dans le chapitre 7, à propos des traits stylistiques tels que les mots doubles ou les épithètes, qui, exprimant l'émotion de celui qui parle, sont « appropriés à la poésie, car la poésie est transport » (III 7, 1408b 19).

L'opposition « prose » vs « poésie », et « style en prose » vs « style poétique » tend également à se dissoudre à travers la convocation de la figure d'Euripide. Le poète, dit Aristote, a su en effet libérer son expression de la poésie, ce qui confère plus de naturel à son œuvre, et partant, lui donne un caractère plus persuasif, à l'instar des auteurs de tragédies qui, en substituant au tétramètre trochaïque le trimètre iambique et en abandonnant les mots étrangers à l'usage de la langue parlée (III 1, 1404a 30 sq.), tendent vers les vertus du style en prose :

Rhét. III 2, 1404b 24-25 : Κλέπεται δ' εὖ, ἂν τις ἐκ τῆς εἰωθυίας διαλέκτου ἐκλέγων συντιθῆ· ὅπερ Εὐριπίδης ποιεῖ καὶ ὑπέδειξε πρῶτος

L'illusion [*sc.* de naturel] opère si l'on compose en choisissant dans le parler habituel. C'est ce que fait Euripide et c'est lui qui a, le premier, montré la voie (tr. Chiron).

2° La porosité entre style poétique et style rhétorique (en prose) est encore décelable à de nombreuses reprises dans la *Rhétorique*, lorsqu'Aristote affirme que, du point de vue de l'expression, la prose doit emprunter à la poésie, tout en prenant garde de ne pas devenir poésie :

Rhét. III 2, 1405b 33 : Εὐλαβεῖσθαι δὲ δεῖ καὶ παρατηρεῖν ἐν ἀμφοῖν τὸ μέτριον

[à propos de l'emploi des diminutifs] Mais il faut être vigilant, et dans les deux cas [*sc.* l'emploi du terme et de son diminutif], garder la mesure (tr. Chiron).

Rhét. III 3, 1406a 12-15 : ἐν δὲ λόγῳ, τὰ μὲν ἀπρεπέστερα, τὰ δέ, ἂν ἦ κατακορῆ, ἐξελέγχει καὶ ποιεῖ φανερόν ὅτι ποιήσις ἐστίν, ἐπεὶ δεῖ γε χρῆσθαι αὐτοῖς, ἐξαλλάττει γὰρ τὸ εἰωθὸς καὶ ξενικὴν ποιεῖ τὴν λέξιν. Ἀλλὰ δεῖ στοχάζεσθαι τοῦ μετρίου

en prose, ces épithètes pour les unes sont inadaptées, pour les autres – si l'on en abuse –, elles dénoncent de manière ostensible qu'on est en poésie. Il faut certes y recourir [parce qu'elles s'écartent de l'usage courant et confèrent de l'étrangeté au style], mais en visant la modération (tr. Chiron).

Rhét. III 3, 1406a 37 : Ἄλλ' ἂν πολὺ, πάντως ποιητικόν

Mais s'il y en a trop [*sc.* des mots composés], l'expression devient forcément poétique (tr. Chiron).

Rhét. III 4, 1406b 24 : Χρήσιμον δὲ ἡ εἰκὼν καὶ ἐν λόγῳ, ὀλιγάκις δέ· ποιητικὸν γὰρ

La comparaison⁶ est également utile en prose, mais à petites doses, car elle a un caractère poétique (tr. Chiron).

Rhét. III 6, 1407b 31 : Καὶ μεταφοραῖς δηλοῦν καὶ τοῖς ἐπιθέτοις, εὐλαβοῦμενον τὸ ποιητικόν

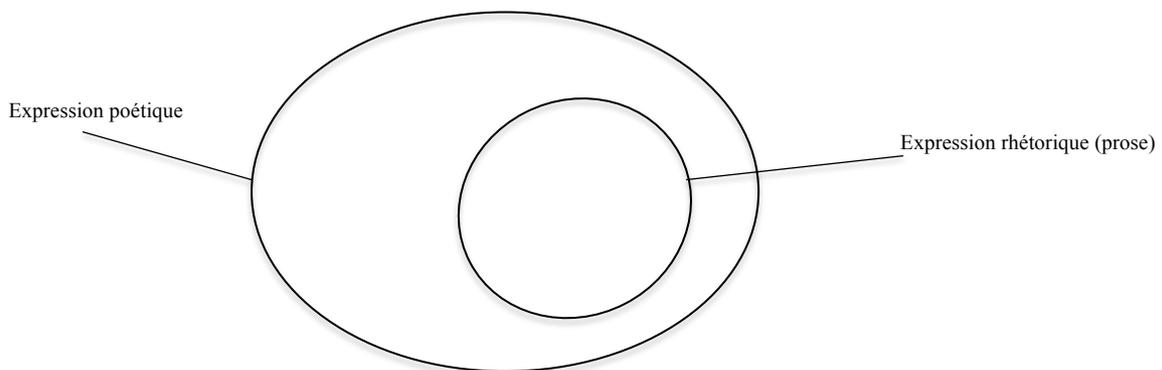
[l'un des procédés concourant à l'ampleur] indiquer les choses par métaphores ou à l'aide des épithètes, en évitant le style poétique (tr. Chiron).

⁶ P. Chiron traduit ici εἰκὼν par « comparaison » (non « image ») pour rendre plus clair et intelligible l'emploi de ce terme, lequel est distingué ici, dans le contexte des premières lignes de *Rhét.* III 4, de la métaphore.

Dans ces conditions, la distinction entre prose et poésie, qui semblait être *a priori* admise, est affaiblie, et l'opposition entre style poétique et style de la prose se dilue, se dissout, devient poreuse : que devient une prose qui tend vers la poésie, et à partir de quel moment cesse-t-elle d'être prose ? Devient-elle poésie ou reste-t-elle prose, même si elle est dépourvue de mètres ? Les tragédies d'Euripide sont-elles encore *suffisamment* poétiques pour être ainsi qualifiées ?

Les rapports entre style poétique et style rhétorique peuvent être envisagés à partir de deux hypothèses.

1° Selon une première hypothèse, le style poétique serait semblable à un réservoir d'expressions, d'une richesse inépuisable et grosse de toutes les audaces d'expression. Le style rhétorique consisterait à ne puiser dans ce réservoir qu'une partie des expressions ou des outils stylistiques – la métaphore, en premier lieu, mais également l'usage (parcimonieux) des mots empruntés, doubles et forgés. Cet usage modéré et réfléchi des procédés stylistiques propres à la poésie, ne saurait être défini théoriquement : seul l'orateur stylisticien, analogue de l'homme prudent de l'éthique, sera en mesure de choisir à bon escient, fort à la fois de son bon goût et de son expérience dans la composition des discours, les éléments qu'il convient d'emprunter au style poétique, en tenant compte des conditions de la prise de parole et des stratégies argumentatives qu'il a décidé de mettre en œuvre dans son discours.



2° Selon une seconde hypothèse, l'expression rhétorique ne serait pas l'élément d'un ensemble plus vaste – celui de l'expression poétique – mais est assimilée à la position d'un curseur sur un *continuum* allant du parler courant (caractérisé par l'absence de tout « écart » ou « marquage ») jusqu'à l'expression poétique (qui représente un « écart » ou un « marquage » maximum). Seule une différence de degré viendrait alors distinguer l'expression rhétorique de l'expression poétique :



Toutefois ni le schéma mettant en œuvre le rapport de la partie au tout, ni le schéma introduisant une différence de degrés entre les deux types d'expression ne permettent de rendre compte de ce qui constitue l'expression rhétorique dans sa totalité.

L'expression rhétorique, en prose, est censée mettre en œuvre des outils qui lui sont propres, et que l'on ne retrouve pas dans l'expression poétique – sauf si l'on envisage cette fois le rapport entre expression poétique et expression en prose selon un rapport d'analogie. C'est en effet le cas de la notion de période.

À l’instar du rythme, la période est en effet fondée sur la notion de nombre (ἀριθμός), qu’Aristote introduit au début de l’étude du rythme de la prose :

Rhét. III 8, 1408b 26-29 : Τὸ δὲ ἄρρυθμον ἀπέραντον, δεῖ δὲ πεπεράνθαι μὲν, μὴ μέτρον δὲ· ἀηδὲς γὰρ καὶ ἄγνωστον τὸ ἄπειρον· περαίνεται δὲ ἀριθμῷ πάντα· ὁ δὲ τοῦ σχήματος τῆς λέξεως ἀριθμὸς ῥυθμὸς ἐστίν, οὗ καὶ τὰ μέτρα τμητὰ

Quant au style sans rythme, il souffre du manque de délimitation, or il faut que le style soit délimité, mais pas par le mètre. Car l’illimité n’a pas d’agrément et il échappe à la connaissance. C’est en tout chose le nombre qui assure la délimitation et, dans le cas de la forme du style, le nombre se fait rythme, et les mètres sont des subdivisions du rythme (tr. Chiron).

Les rythmes de la prose sont définis, par rapport à la poésie, selon un rapport qui est à la fois quantitatif et qualitatif : le rythme ne doit pas « dépasser un certain degré » (*Rhét.* III 8, 1408b 33), il n’est appliqué qu’au début et à la fin des membres de phrases ou des périodes, et ne doit en outre recourir qu’au seul péon – précepte qu’Aristote illustre d’ailleurs à partir de deux exemples de poésie lyrique⁷.

La période en revanche est définie de façon indépendante, autonome et séparée, sans recours ni emprunt à des éléments poétiques, même si ses caractéristiques sont fondées sur cette même notion de « nombre », mettant en œuvre les critères de plaisir (cf. ἀηδὲς) et de connaissance (cf. ἄγνωστον) :

Rhét. III 9, 1409a 34-1409b 8 : ...κατεστραμμένη δὲ ἢ ἐν περιόδοις. Λέγω δὲ περίοδον λέξιν ἔχουσαν ἀρχὴν καὶ τελευτὴν αὐτὴν καθ’ αὐτὴν καὶ μέγεθος εὐσύνοπτον. Ἡδεῖα δ’ ἢ τοιαύτη καὶ εὐμαθὴς· ἡδεῖα μὲν διὰ τὸ ἐναντίως ἔχειν τῷ ἀπεράντῳ, καὶ ὅτι αἰεὶ τι οἶεται ἔχειν ὁ ἀκροατὴς καὶ πεπεράνθαι τι αὐτῷ, τὸ δὲ μηδὲν προνοεῖν μηδὲ ἀνύειν ἀηδὲς. Εὐμαθὴς δὲ ὅτι εὐμνημόνευτος. Τοῦτο δὲ ὅτι ἀριθμὸν ἔχει ἢ ἐν περιόδοις λέξις, ὃ πάντων εὐμνημονευτότατον. Διὸ καὶ τὰ μέτρα πάντες μνημονεύουσι μᾶλλον τῶν χυδίων· ἀριθμὸν γὰρ ἔχει ᾧ μετρεῖται.

Le style tressé est celui qui est fait de périodes. J’appelle période l’énoncé qui a un début et une fin par lui-même et une étendue facile à embrasser d’un regard. Un tel style est agréable et facile à comprendre, agréable parce qu’il s’oppose à l’illimité et parce que l’auditeur a à tout moment le sentiment de tenir quelque chose étant donné qu’il a affaire à tout moment à quelque chose de complet, tandis qu’il est désagréable de ne rien prévoir et de ne rien achever. Facile à comprendre, parce que facile à mémoriser, et cela, parce que le style périodique a un nombre, ce qui est la chose la plus facile à retenir [c’est pour cette raison que tout le monde se rappelle mieux les mètres que la prose, parce qu’ils ont un nombre par quoi ils sont mesurés] (tr. Chiron).

Si la période n’a pas d’existence propre en poésie, elle réside néanmoins dans un rapport d’analogie avec la poésie, dans la mesure où elle suppose elle aussi la notion de nombre et celle de limitation, impliquant plaisir et connaissance :

niveau inférieur à celui de la phrase		niveau de la phrase		
poésie	=	prose	=	prose
rythmes poétiques		rythmes de la prose		période

Les rapports entre prose et poésie, entre expression rhétorique (en prose) et expression poétique ne se laissent donc strictement réduire ni à un rapport de la partie au tout, ni à un rapport fondé sur une différence de degrés, ni encore à un simple rapport d’analogie. Est-il alors une autre façon d’envisager les relations entre prose et poésie d’une part, et leurs styles respectifs d’autre part ?

L’hypothèse que j’envisagerai en dernière instance se fonde sur la lecture des trois premiers chapitres de la *Poétique*, qui permettraient d’inclure dans un même système à la fois les éléments de ce qu’on appelle poésie (désignant ici les productions en mètres) et ceux de la

⁷ Voir *Rhét.* III 9, 1409a 14, 15 et 17.

prose (ce terme se référant aux productions qui excluent les mètres, c'est-à-dire les ψιλοὶ λόγοι).

Dans le chapitre 1 de la *Poétique*, Aristote définit en effet l'objet même de la poétique, en introduisant trois critères de la représentation, le moyen (ἐν οἷς), l'objet (ᾗ) et le mode (ὡς) :

Poét. 1, 1447a 13-18 : Ἐποποιία δὴ καὶ ἡ τῆς τραγωδίας ποιήσις ἔτι δὲ κωμῳδία καὶ ἡ διθυραμβοποιητικὴ καὶ τῆς ἀυλητικῆς ἢ πλείστη καὶ κιθαριστικῆς πᾶσαι τυγχάνουσιν οὕσαι μιμήσεις τὸ σύνολον. Διαφέρουσι δὲ ἀλλήλων τρισίν· ἢ γὰρ τῷ ἐν ἐτέροις μιμεῖσθαι ἢ τῷ ἕτερα ἢ τῷ ἐτέρως καὶ μὴ τὸν αὐτὸν τρόπον.

L'épopée et la poésie tragique, comme aussi la comédie, l'art du dithyrambe, et, pour la plus grande partie, celui de la flûte et de la cithare ont tous ceci de commun qu'ils sont des représentations. Mais il y a entre eux des différences de trois sortes : ou bien ils représentent par des moyens autres, ou bien ils représentent des objets autres, ou bien ils représentent autrement, c'est-à-dire selon des modes qui ne sont pas les mêmes (tr. Dupont-Roc&Lallot).

Aristote donnera des exemples de « moyens » de la représentation dans le chapitre 1, tandis qu'il consacre les chapitres 2 et 3 respectivement aux objets (personnages en action, soit meilleurs que nous, soit pires que nous, soit semblables à nous) et aux modes de la représentation (en instaurant l'opposition narrateur vs auteur de la représentation).

Un passage, dans le chapitre 1, semble particulièrement digne d'intérêt pour le problème qui nous occupe. Après avoir fourni quelques exemples de « moyens » de la représentation – couleurs, figures, voix, rythme, langage, mélodie – et avoir rappelé que ces derniers peuvent être employés soit séparément, soit combinés aux autres (l'art de la flûte, de la cithare ou de la syrinx faisant par exemple usage de la mélodie et du rythme, celui de la danse recourant uniquement au rythme seul), Aristote écrit :

Poét. 1, 1447a 28-b 23 : Ἡ δὲ μόνον τοῖς λόγοις ψιλοῖς ἢ τοῖς μέτροις καὶ τοῦτοις εἶτε μιγνύσα μετ' ἀλλήλων εἶθ' ἐνί τινι γένηι χρωμένη τῶν μέτρων ἀνόνημος τυγχάνει οὕσα μέχρι τοῦ νῦν· οὐδὲν γὰρ ἂν ἔχοιμεν ὀνομάσαι κοινὸν τοὺς Σώφρονος καὶ Ξενάρχου μίμους καὶ τοὺς Σωκρατικοὺς λόγους οὐδὲ εἴ τις διὰ τριμέτρων ἢ ἐλεγείων ἢ τῶν ἄλλων τινῶν τῶν τοιούτων ποιοῖτο τὴν μίμησιν· πλὴν οἱ ἄνθρωποι γε συνάπτοντες τῷ μέτρῳ τὸ ποιεῖν ἐλεγειοποιούς τοὺς δὲ ἐποιοὺς ὀνομάζουσιν, οὐχ ὡς κατὰ τὴν μίμησιν ποιητὰς ἀλλὰ κοινῇ κατὰ τὸ μέτρον προσαγορεύοντες· καὶ γὰρ ἂν ἰατρικὸν ἢ φύσικόν τι διὰ τῶν μέτρων ἐκφέρωσιν, οὕτω καλεῖν εἰώθασιν· οὐδὲν δὲ κοινόν ἐστιν Ὀμήρῳ καὶ Ἐμπεδοκλεῖ πλὴν τὸ μέτρον, διὸ τὸν μὲν ποιητὴν δίκαιον καλεῖν, τὸν δὲ φυσιολόγον μᾶλλον ἢ ποιητὴν· ὁμοίως δὲ κἂν εἴ τις ἅπαντα τὰ μέτρα μιγνύων ποιοῖτο τὴν μίμησιν καθάπερ Χαιρήμων ἐποίησε Κένταυρον μυκτὴν ῥαψωδίαν ἐξ ἁπάντων τῶν μέτρων, καὶ ποιητὴν προσαγορευτέον.

Mais l'art qui fait usage seulement du langage en prose, ou des vers, et qui, dans ce dernier cas, peut combiner entre eux différents mètres ou n'en utiliser qu'un seul, n'a pas reçu de nom jusqu'à présent. Car nous n'avons pas de terme commun pour désigner à la fois les mimes de Sophron et de Xénarque et les Dialogues socratiques, pas plus que toutes les représentations qu'on peut faire en employant les trimètres, les mètres élégiaques ou d'autres mètres de ce genre. Faute de quoi, les gens se contentent d'accoler le mot « poète » au nom du mètre et nomment les uns « poètes élégiaques », les autres « poètes épiques » ; c'est qu'ils les appellent poètes non en raison de la représentation, mais tous sans distinction en raison du recours au mètre. En effet on a coutume d'appeler ainsi ceux qui exposent en mètres un sujet de médecine ou d'histoire naturelle ; et pourtant il n'y a rien de commun à Homère et à Empédocle sinon le mètre, si bien qu'il est légitime d'appeler l'un poète et l'autre naturaliste plutôt que poète. Et pareillement, même si quelqu'un réalisait la représentation en mélangeant tous les mètres comme Chérémon l'a fait dans son *Centaure*, une rhapsodie où il combine tous les mètres, il faudrait aussi l'appeler poète (tr. Dupont-Roc&Lallot).

Aristote aborde ici les arts dont le matériau est le langage (λόγος), et se fonde sur le critère des différences rythmiques (ou, si l'on préfère, de la présence ou de l'absence de mètres) pour les différencier : la prose, qui est caractérisée par l'absence de mètres, s'oppose aux genres métriques, lesquels sont à leur tour distingués par l'usage particulier qu'ils font des mètres. On distingue donc, dit Aristote, entre les genres poétiques d'après le mètre employé : ainsi, on distingue les différents genres poétiques existant selon le mètre employé et ce, quel qu'en soit le sujet (l'objet de la représentation) : ἐποιοί, « compositeurs d'*epos* », c'est-à-dire utilisateurs du mètre héroïque (l'hexamètre dactylique), quel que soit le sujet traité ;

ἐλεγοποιοί, « compositeurs *d'elegeion* » (distiques élégiaques), etc. Dans cette logique, “poète” (*poiētēs*) est le terme commun désignant le genre dont tous les *-poioi* particuliers représentent les espèces, et *poiēsis* “poésie”, désigne ce qu’il y a de commun à leur activité : la composition en mètres.

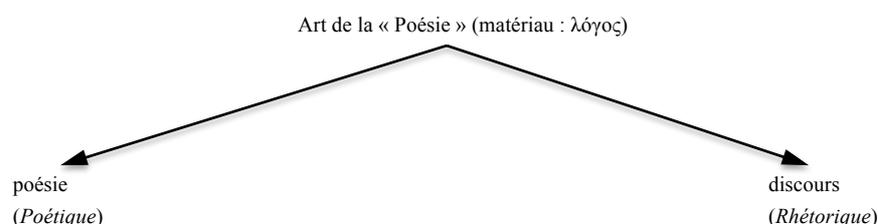
Mais Aristote opère aussi un renversement de perspective, en posant comme fondamental, en matière de poésie, le critère de la représentation, ce qui le conduit à dénoncer comme inadéquates les dénominations qui désignent les poètes non en fonction de la représentation, mais en fonction du type de vers employés. Ainsi, Homère et Empédocle n’ont rien en commun que le recours à l’hexamètre dactylique, bien que l’un représente des personnages en action (et partant, dit Aristote, mériterait davantage le nom de poète), et que l’autre traite plutôt de la nature (Περὶ φύσεως). Autrement dit, dans la perspective aristotélicienne, c’est l’objet de la représentation qui prime sur les moyens de la représentation, bien que l’on puisse être aussi poète – mais de manière moins éminente – par la forme de l’expression. Et l’objet de la représentation dont il est ici question est celui de l’épopée ou de la tragédie, et non celui de l’histoire naturelle : c’est, en d’autres termes, « l’homme en action ».

Si l’on prend au sérieux le début de ce passage extrait de la *Poétique* 1, il existerait donc une espèce d’art, anonyme, qui rassemble toutes les productions écrites, englobant ce qu’on appelle communément « prose » et « poésie ». Dans la perspective propre à la *Poétique*, qui resserre l’étude sur la représentation (μίμησις) comme représentation d’hommes en action, puisqu’elle reconnaît aux productions philosophiques ou naturalistes une qualité mimétique inférieure, cet art anonyme mimétique, ne concernerait donc que ce qu’on appelle la fiction.

Mais la perspective plus générale de la *Rhétorique* autorise à élargir cette dimension mimétique au langage lui-même. Opérant un bref retour en arrière dans le chapitre liminaire du Livre III, Aristote avance que l’histoire de l’expression a commencé avec les poètes, ce qui est naturel,

Rhét. III 1, 1404a 21 : τὰ γὰρ ὀνόματα μιμήματά ἐστιν
car les mots sont des imitations (tr. Chiron).

Si l’on prend au sérieux cette affirmation, il existerait alors un art anonyme dont le matériau est le λόγος, un art qui engloberait à la fois les productions en prose et les productions poétiques, où le critère des différences rythmiques ne serait pas opérant, et qui tirerait son caractère mimétique de la vertu mimétique même du λόγος. Cette « Poésie », entendue dans son sens le plus large comme l’art de représenter au moyen du λόγος, analogue à l’art de la danse qui représente au moyen du rythme, ou l’art de la flûte qui représente au moyen du rythme et de la mélodie, englobera prose et poésie à partir du critère du moyen de la représentation (le λόγος), indépendamment de l’objet de la représentation, lequel pourra être fictif (et qui fait l’objet du traité de la *Poétique* d’Aristote) ou non (et il s’agit alors des discours rhétoriques, dont il est question dans la *Rhétorique*) :



L’existence d’un art générique de la « Poésie » permet ainsi de comprendre l’existence de certains principes ou concepts communs à la λέξις poétique et à la λέξις rhétorique, comme la notion de clarté (cf. σαφή en *Poét.* 22, 1458a 18 et *Rhét.* III 2, 1404b 1) ou celle de convenance (τὸ ἄρμόττον en *Poét.* 22, 1458b 15 et *πρέπουσαν* en *Rhét.* III 2, 1404b 4), et

l'usage de la métaphore, des termes insolites ou forgés, etc. C'est seulement dans la mesure où la poésie et le discours rhétorique représentent des objets « autres » (fiction *vs* référentialité) que les caractéristiques de leur λέξις respective se spécifient, à partir du critère de la conformité à l'objet dont on parle – le critère de la conformité ou de l'adaptation assurant l'efficacité persuasive de la production écrite.

De même, en effet, que la tragédie représente des hommes meilleurs que nous et se doit par conséquent de recourir à une λέξις noble, éloignée de l'usage courant du langage, car cela ne conviendrait pas au statut de l'objet représenté, de même les discours rhétoriques doivent recourir à une λέξις moins marquée, dans la mesure où ils font référence à vie quotidienne des citoyens – que cette dernière se déroule à l'Assemblée, au Tribunal ou à l'occasion de rassemblements visant à assurer la cohésion de la cité.

Suivant cette lecture, l'opposition prose *vs* poésie qu'Aristote met en œuvre ne suppose pas une distinction selon le rythme (absence de mètre *vs* genre métrique), mais bien plutôt une distinction selon l'objet représenté – des hommes « meilleurs que nous », comme c'est généralement le cas dans les productions poétiques traitées dans la *Poétique* *vs* des hommes « semblables à nous » qui constituent généralement l'objet des discours rhétoriques, à caractère référentiel :

Rhét. III 2, 1404b 12-15 : Ἐπὶ μὲν οὖν τῶν μέτρων πολλά τε ποιεῖ τοῦτο, καὶ ἀρμόττει ἐκεῖ· πλεον γὰρ ἐξέστηκεν περὶ ἃ καὶ περὶ οὓς ὁ λόγος· ἐν δὲ τοῖς ψιλοῖς λόγοις πολλῶν ἐλάττωσιν· ἢ γὰρ ὑπόθεσις ἐλάττων.

En vers, donc, toutes sortes de noms produisent de l'étrangeté, et ils sont là à leur place, car les choses et les personnes dont il y est question sont plus éloignés [*sc.* de nous] ; en prose au contraire on a beaucoup moins de latitude, parce que le sujet est inférieur (tr. Chiron modifiée).

« Prose » et « poésie », ou plus exactement, productions « en vers » et productions « en prose » sont ici des termes qu'il faut entendre comme autant de *métaphores*. Ces deux notions ne se réfèrent pas (ou pas prioritairement) aux productions littéraires que distinguerait l'adoption, ou non, de mètres, mais aux productions littéraires qui se distinguent par l'objet qu'elles représentent, sachant que les productions en vers (tragédies, épopées) représentent habituellement des sujets « meilleurs que nous », et les productions en prose (discours rhétoriques) représentent des objets « semblables à nous ».

Cette redistribution des productions écrites à partir de critères différents de ceux que l'on utilise généralement (objets de la représentation *vs* moyens de la représentation), mais qui recourt à des notions pour le coup ambiguës (la poésie désignant les productions littéraires qui représentent les objets habituellement représentés dans la poésie, et la prose désignant les productions littéraires qui représentent les objets habituellement représentés dans la prose) permet alors de comprendre pourquoi Euripide, qui est dit représenter les hommes « tels qu'ils sont » (*Poét.* 25, 1460b 34), est précisément le poète dont la λέξις est celle qui se rapproche le plus de la λέξις qu'il convient d'employer en rhétorique (*Rhét.* III 2, 1404b 24-25).

Rhétorique et poétique constituant ainsi deux espèces de ce genre qui est l'art « Poétique », l'expression rhétorique (en prose) et l'expression poétique obéissent ainsi aux mêmes lois. Seul le choix des objets de la représentation (fiction *vs* référentialité) entraînera l'emploi spécifique de certains outils stylistiques, adaptés – aussi bien qualitativement que quantitativement – à l'objet de cette représentation.

Conclusion

Pourquoi des exemples poétiques viennent-ils illustrer, dans les chapitres 1-12 du Livre III de la *Rhétorique*, certains éléments de doctrine qui concernent l'expression des discours composés en prose ?

L'analyse des citations, de leurs statuts et de leurs fonctions, permet de montrer qu'un élément de réponse réside dans l'« effet de loupe » que constitue l'expression poétique, riche de toutes les audaces, abondant en figures de tous genres. Le discours rhétorique puisant ses racines stylistiques dans un langage courant que ne viendrait rehausser qu'un nombre limité d'emprunts à la langue poétique choisis avec parcimonie, c'est l'expression poétique qui offrira à l'orateur les exemples pédagogiques les plus éloquents.

Pourtant, Aristote attribue à certains auteurs en prose des caractéristiques propres à la poésie, et confère à des poètes certaines vertus du style en prose : il souligne ainsi la porosité des frontières entre prose et poésie, et soulève – de façon plus pressante encore – la question des rapports entre expression poétique et expression en prose. Ces deux espèces d'expression entretiennent-elles des relations de la partie au tout ? Doivent-elles être conçues comme deux positions sur un *continuum*, allant de l'expression non marquée – la langue courante – vers l'expression la plus marquée, celle de la poésie ? Sont-elles encore dans un rapport d'analogie ? Et comment fixer la frontière entre expression poétique et expression de la prose ?

La relecture des chapitres liminaires de la *Poétique* à la lumière d'un passage de la *Rhétorique* dans lequel Aristote souligne la vertu mimétique des mots permet d'envisager l'expression poétique et l'expression rhétorique (ou expression en prose) comme deux espèces d'un seul genre d'expression, propre à l'art de la « Poésie » – une « méta-poésie » dont l'existence, sans être explicitée comme telle par le Stagirite, est néanmoins insinuée, sous-entendue. Suivant cette hypothèse, cette « méta-poésie », dont le matériau est le *λόγος*, est à l'origine d'une resystématisation des productions poétiques, divisée selon l'objet discursivement représenté : expression poétique et expression rhétorique ne se distingueraient l'une de l'autre que par l'objet qu'elles sont censées énoncer, et qu'elles doivent énoncer de façon adéquate.

Aux productions tragiques, représentant des hommes « meilleurs que nous », une expression relevée, pompeuse et figurée ; aux productions rhétoriques, ancrée dans la représentation du monde « réel », une expression plus proche du langage courant. Aussi les compositions « poétiques » ou « en prose » ne le sont-elles que métaphoriquement, désignant par là plutôt l'objet représenté que le mode de représentation qu'elles mettent en œuvre.

Tableau des citations

Références	Noms mentionnés	Genre			Citations ?
		Prose	Poésie	?	
III 1, 1403b 26	Glaucon de Téos			X	-
III 1, 1404a 14-15	Thrasymaque	X			-
III 1, 1404a 26	Gorgias	X			-
III 1, 1404b 22	Théodore	X			-
III 2, 1404b 25	Euripide		X		-
III 2, 1405a 19-20	Iphicrate	X			X
III 2, 1405a 29-30	Euripide		X		<i>Téléphe</i> , Fr. 705 Nauck
III 2, 1405a 33	Denys le Bronzier		X		<i>Élégies</i> , Fr. 7 West
III 2, 1405b 1	[Cléobuline?]		X		X (fr. 1 West)
III 2, 1405b 6	Licymnios	X	X		-
III 2, 1405b 9	Bryson	X			-
III 2, 1405b 18	[Homère]		X		<i>passim</i> (ροδοδάκτυλος ἤως)
III 2, 1405b 22	[Euripide]		X		<i>Oreste</i> , 1587 ; 1588 <i>sq.</i>
III 2, 1405b 26	Simonide		X		Fr. 10 Page (PMG 515)
III 2, 1405b 30-33	Aristophane, <i>Les Babyloniens</i>		X		Fr. 90 Kock
III 3, 1405b 36-38	Lycophron	X			t. II, n°83, p. 307-308 DK
III 3, 1405b 38-39	Gorgias	X			Fr. 15 DK
III 3, 1406a 1-5	Alcidamas	X			Fr. 10-13 p. 156 Sauppe
III 3, 1406a 7	Lycophron	X			83, 5 (II, p. 308 DK)
III 3, 1406a 8-9	Alcidamas	X			Fr. 14 p. 156 Sauppe
III 3, 1406a 12	[Homère]		X		<i>Il.</i> 4, 434 ; 5, 902
III 3, 1406a 20-32	Alcidamas	X			Fr. 15-25 p. 156 Sauppe
III 3, 1406b 9-10	Gorgias	X			82B 16DK
III 3, 1406b 11-14	Alcidamas	X			Fr. 26-28 p. 156 Sauppe
III 3, 1406b 17	Gorgias	X			82 A23 DK
III 4, 1406b 22	[Homère], « il »		X		<i>Il.</i> 20, 129 (appr.)
III 4, 1406b 26-27	Androtion	X			-
III 4, 1406b 30-31	Théodamas	X			-
III 4, 1406b 33	Platon, <i>République</i>	X			[<i>Rép.</i> V 469d-e]
III 4, 1406b 35	Platon, <i>République</i>	X			[<i>Rép.</i> VI 488a]
III 4, 1406b 36	Platon, <i>République</i>	X			[<i>Rép.</i> X 601b]
III 4, 1407a 2	Périclès	X			-
III 4, 1407a 6	Démosthène	X			Fr. 30 p. 254 Sauppe, vid. Vahlen ⁴ 464-471
III 4, 1407a 7	Démocrate	X			-
III 4, 1407a 9-10	Antisthène	X			Fr. 157 Decleva-Caizzi
III 5, 1407a 35	Empédocle		X		-
III 5, 1407a 38	Oracle [de Delphes]		X		53 Parke-Wormell
III 5, 1407b 6-7	Protagoras	X			Fr. 80 A27 DK
III 5, 1407b 13-14	Héraclite		X		Fr. 22 B 1 DK
III 6, 1407b 34	[Anon. tragique]		X		Fr. 83 Nauck ² = 83 Kannicht-Snell
III 6, 1407b 34-35	[Euripide]		X		<i>Iphig. Taur.</i> 727
III 6, 1408a 3	Antimaque		X		Fr. 2 Wyss
III 7, 1408a 15-16	Cléophon		X		Fr. 77 T 4 Snell
III 7, 1408b 13	-	X	X		οὐρανόμενες, πελώριον
III 7, 1408b 16	Isocrate	X			<i>Panegyrique</i> , 186
III 7, 1408b 16	Isocrate	X			<i>Panegyrique</i> , 96
III 7, 1408b 20	Gorgias	X			-
III 7, 1408b 20	Platon	X			<i>Phèdre</i> [238d, 241e]
III 8, 1408 b 25	[Anon. comique]		X		τίνα αἰρεῖται ἐπίτροπον ὁ ἀπελευθερούμενος ; / Κλέωνα
III 8, 1409a 2	Thrasymaque	X			-
III 8, 1409a 14	[Fr. lyrique]		X		Adespota Lyrica 32 Page (PMG 950)

III 8, 1409a 15	[Fr. lyrique]		X	Adespota Lyrica 32 Page (PMG 950)
III 8, 1409a 17	[Fr. lyrique]		X	Adespota Lyrica 32 Page (PMG 950)
III 9, 1409a 28-39	Hérodote	X		[<i>Histoires</i> , I 1]
III 9, 1409b 10	Sophocle (Euripide)		X	Fr. 515 Nauck = 1 Jouan-Van Looy
III 1409b 28-29	Démocrite de Chios		X	X
III 9, 1409b 34-36	[Isocrate]	X		<i>Panég.</i> 1
III 9, 1410a 2-17	[Isocrate] 9 citations	X		<i>Panég.</i> 35-36 (appr.) ; 41, 48, 72, 89, 105, 149, 181, 186
III 9, 1410a 18-20	[Anon.]	X		X
III 9, 1410a 29-30	[Anon.]		X	Fr. 649 Kock
III 9, 1410a 31	[Homère]		X	<i>Il.</i> 9, 526
III 9, 1410a 32-33	[Anon.]	X		X
III 9, 1410a 33-34	[Anon.]	X		X
III 9, 1410a 36-37	[Anon.]	X		X
III 9, 1410a 37-38	[Anon.]	X		X
III 9, 1410b 3	[Théodecte?]	X		-
III 9, 1410a	Épicharme		X	147 Kaibel = 23 B 20a DK
III 10, 1410b 14	[Homère]		X	<i>Od.</i> 14, 214
III 10, 1410b 29-31	[Isocrate]	X		<i>Philippe</i> , 73
III 10, 1411a 2-4	Périclès	X		X
III 10, 1411a 5-6	Leptine	X		X
III 10, 1411a 8-9	Céphiosdote	X		X
III 10, 1411a 10-11	Céphiosdote	X		X
III 10, 1411a 12-13	Iphicrate	X		X
III 10, 1411a 14	Pitholaos	X		X
III 10, 1411a 14-15	Pitholaos	X		X
III 10, 1411a 15-16	Périclès	X		X
III 10, 1411a 17-18	Moeroclès	X		X
III 10, 1411a 20-21	Anaxandride		X	Fr. 68 Kock (CAF II p. 162)
III 10, 1411a 22-23	Polyeucte	X		X
III 10, 1411a 23-24	Céphiosdote	X		X
III 10, 1411a 24-25	Le Chien	X		X
III 10, 1411a 25	Aesion	X		X
III 10, 1411a 26-27	[Anon.]	X		
III 10, 1411a 28-29	Céphiosdote	X		X
III 10, 1411a 30	Isocrate	X		<i>Philippe</i> , 12
III 10, 1411a 31-33	Isocrate	X		<i>Oraison funèbre</i> , 60
III 10, 1411b 2-3	Iphicrate	X		X
III 10, 1411b 4-5	[Anon.]			X
III 10, 1411b 6-7	Lycoléon	X		X
III 10, 1411b 11	[Isocrate]	X		<i>Panég.</i> 151
III 10, 1411b 12-13	[Anon.]	X		X
III 10, 1411b 13-14	[Isocrate]	X		<i>Panég.</i> 172
III 10, 1411b 16-19	[Isocrate]	X		<i>Panég.</i> 180 (appr.)
III 10, 1411b 19-20	[Isocrate]	X		X
III 11, 1411b 27-28	[Isocrate]	X		<i>Philippe</i> , 10
III 11, 1411b 28-29	[Isocrate]	X		<i>Philippe</i> , 127
III 11, 1411b 30	[Euripide]		X	<i>Iphigénie à Aulis</i> , 80
III 11, 1411b 34-1412a 2	Homère (5 citations)		X	<i>Od.</i> 11, 598 ; <i>Il.</i> 13, 587 ; <i>Il.</i> 4, 126 ; <i>Il.</i> 11, 574 ; <i>Il.</i> 15, 542
III 11, 1412a 9	Homère		X	<i>Il.</i> 13, 799
III 11, 1412a 14	Archytas	X		Fr. 47 A 12 DK
III 11, 1412a 17	[Isocrate]	X		X
III 11, 1412a 24	Stésichore		X	X
III 11, 1412a 26	Théodore	X		X?
III 11, 1412a 31	[Anon.]		X	X
III 11, 1412a 35	Théodore	X		X

III 11, 1412b 2	[Anon.]			X	X
III 11, 1412b	[Isocrate]	X			<i>Philippe</i> , 61 ; <i>Sur la paix</i> , 101
III 11, 1412b 14-15	[Anon. comique]		X		Fr. 209 Kock
III 11, 1412b 17	Anaxandride		X		Fr. 64 Kock (CAF II p. 161)
III 11, 1412b 28-29	[Anon. comique]		X		Fr. 206 Kock
III 11, 1413a 1	[Théognis le Tragique]		X		28 F 1 Snell
III 11, 1413a 7-8	Thrasymaque	X			85 A5 DK
III 11, 1413a 12	[Anon. comique]		X		Fr. 208 Kock
III 11, 1413a 13	[Anon. comique]		X		Fr. 207 Kock
III 11, 1413a 19	Proverbe	X			<i>Souda</i> (Hésychius)
III 11, 1413a 32-36	[Homère]		X		<i>Il.</i> 9, 285 ; 388-389
III 12, 1413b 13	Chérémon		X		-
III 12, 1413b 14	Licymnios		X		-
III 12, 1413b 23-25	[Anon.]	X			X
III 12, 1413b 25 <i>sq.</i>	Philémon		X		-
III 12, 1413b 27	Anaxandride		X		X
III 12, 1413b 29-30	[Anon.]	X			
III 12, 1414a 3-4	Homère		X		<i>Il.</i> 2, 671-674